VILLE DE
SAINT-ASTIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

Arrêté de police de circulation
ODP Travaux – Voirie : N° 2026_170

Le Maire de la Commune de Saint-Astier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2213-1 ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L2125-1 à L2125-6 ;
Vu le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L421- à 421-8 ;
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L113-2 et L115-1 ;
Vu le Code de la Route et les articles L 411-1 à L411-7 ;
Vu le Code Pénal et les articles R644-2 à R644-2-1 ;
Vu le règlement de voirie de la Communauté de communes Isle Vern Salembre, adopté le 21/01/2021 ;
Considérant l'intervention des services techniques municipaux pour une opération de nettoyage et débroussaillage des trottoirs des rues : Clémenceau – Lan Xang - Pasteur à 24110 SAINT-ASTIER ;
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que celle des intervenants durant ces interventions

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les services techniques municipaux procèderont à des travaux de nettoyage et débroussaillage dans les secteurs suivants :

- **Avenue Clémenceau – rue Lan Xang et rue Pasteur : MERCREDI 18 NOVEMBRE 2026 de 8h00 à 16h00**

ARTICLE 2 : En raison de ces travaux, et durant la période mentionnée à l'article 1er, **le stationnement de tous les véhicules sera interdit dans la zone des travaux. La circulation des véhicules sera interdite dans les zones d'intervention en fonction de l'avancement des travaux.**

ARTICLE 3 : La pose, la maintenance et la dépose de la signalisation règlementaire seront effectuées par les soins des services municipaux. Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : **Exécution et ampliation de l'arrêté**

- Monsieur le Maire de Saint Astier
- Monsieur l'Adjoint chargé des travaux
- Madame la Directrice Générale des services
- Monsieur le Directeur des services techniques
- La police municipale
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Astier
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Saint-Astier

Fait à SAINT-ASTIER, le 16 novembre 2026
P/Monsieur le Maire
L'Adjoint délégué
Éric CHEVALIER

MAIRIE DE SAINT-ASTIER 24110 (Dordogne)

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier
Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54
mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr